



Ajustement des données pour la surcompensation 2019

Nom de la Caisse d'allocations familiales :	
No OFAS de la Caisse :	
Somme des salaires soumis à cotisation durant l'exercice 2019 (y compris les salaires des années précédentes concernant des cotisations comptabilisées dans l'exercice) :	
CHF	
Somme des allocations pour les salariés comptabilisées dans l'exercice 2019 selon la législation valaisanne :	
CHF	
Somme des revenus d'indépendants soumis à cotisation durant l'exercice 2019 (y compris les revenus des années précédentes concernant des cotisations comptabilisées dans l'exercice) :	
CHF	
Somme des allocations pour les indépendants comptabilisées dans l'exercice 2019 selon la législation valaisanne :	
CHF	
Coordonnées postales ou bancaires :	
<input type="checkbox"/> Sans changement	
<input type="checkbox"/> Nouvel IBAN	
Les allocations familiales comprennent : les allocations pour enfants, les allocations de formation professionnelle, les allocations de naissance et d'adoption. Les décomptes définitifs vous parviendront en septembre 2020.	
Date :	Responsable de la Caisse d'allocations familiales
Date :	Organe de révision de la Caisse d'allocations familiales
A envoyer par poste ou par fax ou par e-mail jusqu'au 31 juillet 2020	